

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège** : Mairie de Marly-Le-Roi

**Correspondance** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
20 octobre 2022**

**PUBLIE LE :** 9/11/2022

**Délibération n°221020-2 : Compte-rendu des actes administratifs de la Présidente**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le treize octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**PRESENTS**

**LE PECQ**

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

**LE PORT-MARLY**

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE

Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**LE PECQ**

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**MARLY-LE-ROI**

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

**Communes non représentées : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux  
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels des Syndicats Intercommunaux  
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<b><u>Nombre de communes</u></b>	:	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>4</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>5</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>5</b>

**OBJET : COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRESIDENTE**

**RAPPORTEUR** : La Présidente

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23.

**CONSIDERANT** l'obligation pour la Présidente de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consenties par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 30 juin 2022.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**PREND ACTE** des décisions qui suivent :

**Décision n° 2022-22 :**

**OBJET** : Virement de crédits du chapitre 022 « Dépenses imprévues » vers le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »

Au vu de la nécessité d'apurer un produit rattaché surestimé à hauteur de 6 591,39 € au 6419 « remboursement sur rémunérations du personnel », et compte tenu de la procédure à suivre pour ce faire, il a été décidé de faire un virement de crédits en section de fonctionnement du budget 2022 du chapitre 022 « dépenses imprévues » vers le chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour un montant de 6 600 €.

**Décision n° 2022-23 :**

**OBJET** : Marché MC22B – Installation de sous-compteurs d'eau et d'un sous-compteur d'électricité - Signature

Le logement de fonction sis 1 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy 78560 Le Port-Marly est occupé depuis la signature de la convention de mise à disposition d'un logement et d'occupation précaire avec astreinte du 20 avril 2022 ; ledit logement étant fourni en eau et en électricité par des compteurs communs aux espaces non occupés, il était nécessaire d'installer des sous-compteurs permettant de connaître la consommation en eau et en électricité propre au logement concerné ;

Dans ce cadre, il a été décidé de signer, avec la société Manu Installations Dépannage Général sise 3 square de Saint-Germain appartement 40 78160 Marly-le-Roi, le marché public de mise en place d'un comptage électrique et d'un compteur d'eau sur le logement de fonction du Château.

Montant du marché : 550 euros HT, soit 660 euros TTC.

**Décision n° 2022-24**

**OBJET** : Avenant 1 à la convention de mise à disposition d'un logement et d'occupation précaire avec astreinte

Il a été décidé de signer l'avenant 1 à la convention de mise à disposition d'un logement et d'occupation précaire avec astreinte entre le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Propriété de Monte-Cristo, le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Musée de Louveciennes/Marly-le-Roi et Monsieur Pascal GARNAUD actualisant les éléments de la convention relatifs aux charges d'occupation.

**Décision n° 2022-25**

**OBJET** : Marché n°MC22C – Changement des blocs de sécurité incendie du Château - Signature

Au vu de la nécessité de remplacer les blocs de protection incendie du Château de Monte-Cristo, il a été décidé de signer, avec la société CHUBB France sise Parc Saint Christophe – Pole Magellan 1 - 10 avenue de l'entreprise 95862 Cergy Pontoise, le marché public portant sur cette prestation.

Montant du marché : 2 098,07 euros HT, soit 2 517,68 euros TTC.

### **Décision n° 2022-26**

**OBJET** : Don d'une œuvre au profit du château de Monte Cristo

Au vu de l'intérêt pour le château à enrichir ses collections, il a été décidé :

- d'accepter le don de l'œuvre « MonteCrist Ours » de Pascal Masi, à l'issue de l'exposition temporaire proposée de juin à septembre 2022 à Monte Cristo.
- d'intégrer ce don à l'inventaire du château de Monte Cristo, dès le 18 septembre 2022.

### **Décision n° 2022-27**

**OBJET** : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 49,25 %, en accord avec le prix de vente fixé par l'éditeur :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Le Comte de Monte-Cristo</b>	Quelle Histoire !	3,35 €	5,00 €
<b>L'Homme au masque de fer -Le prisonnier énigmatique</b>	Quelle Histoire !	3,35 €	5,00 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le : **9/11/2022**

Transmis en Préfecture et affiché le : **9/11/2022**

**Pour Extrait Conforme**



**Marie-Claude CARLIER**  
Secrétaire de séance

**Mireille TEMPEZ**  
Présidente du Syndicat Intercommunal